



## ECHOS DU CONSEIL

Date du Conseil Municipal	7 Novembre 2011
Rédacteur	Micherl Amiotte
Titre	Echos du Conseil Municipal 7 Novembre 2011
Titre Archivage	Format : <a href="#">CM_yymm-Initiales-Rédacteur-Titre.doc</a> <a href="#">CM_1111-MA.doc</a>

### Echos du Conseil Municipal du 7 Novembre 2011

#### **Débat d'orientation budgétaire pour 2012**

##### Questions sur l'endettement.

Nous approuvons la programmation de remboursements anticipés pour alléger la dette de la commune, mais pourquoi avoir choisi dans les années précédentes des emprunts avec pénalités pour un remboursement anticipé ?

##### Le choix des investissements

Nous relevons les remarques de M. Bellamy sur le développement culturel à Gex. Comme lui, nous déplorons que ce secteur soit exclu ou du moins peu représenté dans la programmation des travaux depuis plusieurs années. M. le Maire a répondu que la municipalité prévoit des aménagements culturels dans la future place du Jura., en tout cas, ce ne sera pas pour demain.... Si nous approuvons certains aménagements d'embellissement du centre ville, nous constatons que le budget investissement est rapidement saturé par les dépenses de voiries et d'équipements sportifs. Si les travaux d'aménagements de l'espace sportif du Turet nous paraissent justifiés, l'arrosage automatique du stade de Chauvilly n'est peut-être pas une priorité.

Nous pensions échapper, pour l'instant, à la mise en place de la cinquième phase vidéo surveillance rue de Lyon et école des Vertes Campagnes, mais M. le Maire a précisé que cet investissement serait budgété en 2012 par décision modificative. Voilà bien une dépense inutile que nous dénonçons depuis des années

##### **Délibérations.**

La délibération III portait sur le vote du taux de la nouvelle taxe d'aménagement que percevra la commune en 2012. Cette taxe se substitue à plusieurs autres, dont la taxe locale d'équipement. La commune a choisi le taux maximal autorisé, soit 5%. Il n'est pas certain que cette réforme de la fiscalité de l'urbanisme apporte autant de recettes à la commune !

Délibération XIV : le service public à la dérive, le suivi médico-professionnel des agents communaux était confié au service de santé au travail de l'Ain. Celui-ci, depuis le second semestre 2010 est dans l'incapacité de remplir cette mission ? La commune va donc rémunérer un médecin local pour ce suivi médical.